



Dénigrement sur un forum internet

Par **lyly27**, le **06/10/2010** à **06:08**

Bonjour,rnrnJe suis nouvelle sur ce site, voilà ma question.rnrnJe suis professeur des écoles et on vient de me signaler qu'une collègue avait posté des choses dénigrantes sur un forum. Elle ne cite pas de nom mais elle est si précise que la personne qui me l'a rapportée a tout de suite su que c'était de moi qu'elle parlait. Que puis je faire ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **06/10/2010** à **07:18**

Bonjour,rnrnSi ces propos te portent préjudice, rien ne t'interdit de transférer, par lien, du site où ces propos sont diffusés, à :rn- le directeur ou la directrice de ton école,rn- l'inspection de circonscription dont tu dépends,rn- ton inspection académique,rnen précisant que, si aucune action n'est faite à l'égard de son auteur, pour que ces propos cessent, tu te verras alors contrainte de déposer plainte, au pénal, directement au Parquet, pour propos diffamatoires.rnrnEn principe, alors que l'institution est assez molle dans ce genre de situation (faut pas faire de vagues, n'est-ce pas !), ta collègue sera convoquée par l'inspecteur de circonscription ou l'inspecteur d'académie et ce sera assez chaud pour elle. Normalement, elle sera obligée de demander la suppression de ces messages.

Par **mimi493**, le **06/10/2010** à **14:23**

Vous n'êtes pas nommée. C'est là, la principale difficulté.rnrnPénalement, on ne parle pas de dénigrement, mais de diffamation. Il est d'ailleurs possible de déposer plainte (si tant que vous

puissiez prouver que vous êtes la personne visée par les propos et que n'importe qui vous connaissant le voit) en même temps que les démarches internes à l'éducation nationale.

Par **lyly27**, le **09/10/2010** à **18:37**

Merci pour vos réponses!